



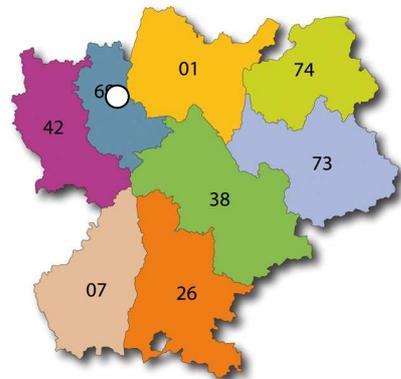
TELETRAVAIL DANS LE PAYS BEAUJOLAIS (69)

Le Pays Beaujolais

Ce territoire est situé dans le nord du département du Rhône ; bordé au nord par le vignoble mâconnais, au sud par les monts du lyonnais, les monts d'or et l'agglomération lyonnaise, à l'est par la vallée de la Saône, et à l'ouest par les premiers contreforts du massif central et le Roannais.

Plus de 200 000 habitants (source INSEE 2006) sont inégalement répartis sur le territoire avec une concentration de population dans la vallée de la Saône et sur l'axe Tarare-Amplepuis-Thizy.

L'économie de tradition industrielle se recentre sur des activités tertiaires. Les emplois sont principalement industriels et dans les secteurs du commerce et des services. L'agriculture et en particulier la viticulture très présente sont en difficulté. Le territoire recensait 8 931 demandeurs d'emploi fin 2009. Après sa charte de développement durable signée en 2009, le Pays Beaujolais engage son Plan Climat Territorial.



A l'origine

Dans un contexte économique difficile, les flux domicile-travail sont importants qu'ils soient pendulaires du Beaujolais vers Lyon, ou entre le département de l'Ain et le secteur de Villefranche-sur-Saône. La question d'effectuer, dans le cadre d'un contrat, un travail hors des locaux de l'employeur de façon régulière est alors posée.

Le télétravail répond à ce besoin de travail à distance de son entreprise. Alors qu'aux Etats-Unis environ 50% des actifs pratiquent le télétravail et que l'Europe en compte 25%, la France ne dénombre que 7% de télétravailleurs. Le manque de maturité informatique (développement de réseau et de savoir-faire) et de recours au management par objectif sont deux freins culturels qui peuvent expliquer ce retard.

Après avoir étudié la faisabilité dans le cadre d'un programme européen LEADER, le Beaujolais Vert a fait le pas, en recrutant, au niveau de la Maison de l'Emploi et de la Formation en Pays Beaujolais, une chargée de mission « Télétravail » à temps partiel en 2008.

Objectifs du projet

- 1/ Soutenir les travailleurs indépendants et dynamiser économiquement le territoire par le renouvellement d'activités mais sans aménagements lourds.
- 2/ Permettre aux habitants de vivre et travailler sur place et de réconcilier rythmes de vie personnels et professionnels, pour rééquilibrer les pôles de vie rural-urbain.
- 3/ Eviter les déplacements pendulaires et les émissions de gaz à effet de serre liés aux transports.

Et si c'était à refaire ?

« Le développement du télétravail salarié est le plus difficile à développer et les chiffres ne sont pas significatifs. Il faut d'abord sensibiliser les entreprises puis les accompagner sur leur projet (outils Ressources humaines, juridiques, informatique...). Nous avons commencé dans le Beaujolais, mais le profil des entreprises locales ne correspond pas aux entreprises cibles pour le télétravail car elles embauchent surtout des salariés de proximité. Nous aurions dû plutôt aller sur le bassin lyonnais car nombre de salariés habitant le beaujolais se déplacent tous les jours sur Lyon. Le travail des indépendants est plus simple et correspond à une vraie attente. »

Danielle CHUZEVILLE, Conseillère générale du canton d'Amplepuis et Vice-présidente au Conseil général du Rhône.

Points forts

- Une approche pragmatique ajustée aux besoins locaux
- Des emplois locaux créés
- Des solidarités renforcées localement
- Une limitation des impacts sur l'environnement



Principales étapes

Entre 1998 et 2004 : Couverture Haut débit dans le département du Rhône

2002 : Première étude lancée dans le cadre de Leader+

2004 : Ouverture du centre de Saint-Mamert

2005 : Accord interprofessionnel rendant légal le télétravail

2006 : programme LEADER porté par le Beaujolais vert :

Etude de faisabilité sur les possibilités de télétravail en Beaujolais

Avril 2008 : Recrutement d'une chargée de mission

Télétravail sur des fonds LEADER / Région RA / Beaujolais vert

Septembre 2008 : Extension du projet via le contrat de Pays à l'ensemble du Pays Beaujolais et élargissement des fonds à la Maison de l'Emploi et de la Formation en Pays Beaujolais et aux 4 communautés de communes du Beaujolais Vert

Mai 2009 : Création du réseau des télétravailleurs indépendants

9 juin 2009 : Adoption de la loi sur le télétravail, qui précise l'accord interprofessionnel au niveau législatif et affirme la volonté de développer le télétravail en France

Février 2010 : Arrivée du très haut débit (100 méga) sur l'ensemble du département du Rhône

Septembre 2010 : Ouverture du télécentre de Bourg-de-Thizy au sein de la pépinière d'entreprises PEPI TA

Acteurs impliqués

- élus des communautés de communes du Beaujolais vert
- Maison de l'Emploi et de la Formation en Pays Beaujolais
- la CCI délégation de Tarare
- Région Rhône-Alpes, via le contrat de développement Pays Beaujolais
- Commission européenne

Contact

Edith TAVERNIER / teletravail@mdefpaysbeaujolais.fr

Chargée de mission Télétravail

Maison de l'emploi et de la Formation en Pays Beaujolais

Le Bourg - 69840 CENVES

09 60 01 96 60

Aller plus loin...

- <http://teletravail-beaujolaisvert.com/>

- Réseau des territoires innovants :

www.interconnectes.com/

- Association française du télétravail et des téléactivités :

www.aftt.asso.fr/

- Réseau national des télécentres : <http://www.telecentres.fr/>

- Association communication et information pour le

développement durable : <http://www.acidd.com/> et le portail

www.e-activitesdurables.eu

- Accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 sur

le télétravail

Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche : Economie durable -Initiatives de territoires)

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ Une approche pragmatique ajustée aux besoins locaux : le développement du télétravail est question de culture.

• La sensibilisation et l'identification des besoins est une étape fondamentale qui permet de démarrer l'animation autour du télétravail. Le montage de centres de télétravail vient ensuite. La sensibilisation a été faite dans les communes et la Maison de l'Emploi et de la Formation, par les chambres de Métiers et de Commerces et d'industries ... Distribution de plaquettes en gares SNCF...

• 1 poste en charge de l'animation du projet « Télétravail », à temps partiel en CDD reconductible ouvert pour l'animation du projet. Formée cette personne assure la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises (évaluation des tâches télétravaillables, des objectifs du travail, des éléments de suivi à demander au salarié...), l'animation du réseau de télétravailleurs indépendants, la mise à jour du site Internet, le développement de nouvelles actions lancées par le réseau (formation...).

■ Des emplois locaux créés :

• 4 postes de télétravail salarié mis en place dans les collectivités du Beaujolais

• quelques porteurs de projets d'activités liés aux Technologies de l'information et de la communication ont été orientés ou accompagnés en 1 an. 10 entreprises ont été créées.

■ Des solidarités renforcées :

• Le réseau des indépendants regroupe une cinquantaine de télétravailleurs indépendants (secrétariat, traduction, graphisme, journalisme, création de sites Web, informatique...) qui se rencontrent régulièrement pour mutualiser leur expérience, se former, répondre à des offres, se faire connaître, se remplacer lors de congés, travailler sur la créativité...

• Une préparation des municipalités à l'accueil des e-indépendants et de leurs familles, au travers un réseau de villages d'accueil (en projet).

■ Une limitation des impacts sur l'environnement : Dans le Beaujolais, le projet s'est porté sur des outils au montage peu coûteux facilement reconvertibles.

• Un site Internet « boîte à outils » : propre au Beaujolais le site Internet donne accès à des informations juridiques, de gestion des ressources humaines, de sécurisation des données informatiques... à l'annuaire des télétravailleurs en Beaujolais, à l'adresse des télécentres et points multimédias.

• 2 télécentres "légers" : bureaux et connexions haut débit disponibles dans des locaux déjà existants, administratifs ou associatifs. Ils sont implantés à Saint-Mamert (dans la maison Chuzeville, entièrement restaurée par la Communauté de communes du Haut Beaujolais pour accueillir le centre multimédias) et prochainement à Bourg de Thizy (dans la Maison des entreprises implantée sur une zone d'activités économiques).

• D'autres projets de télécentres sont à l'étude à Tarare, Saint-Laurent-de-Chamousset, Lamure-sur-Azergues et Villefranche-sur-Saône.

• Le nombre de trajets évités est difficile à estimer. Un contact sur deux émane d'un salarié en demande d'information sur le télétravail. Les demandes des entreprises des bassins de Villefranche-sur-Saône ou de Lyon sont encore rares. La réduction des déplacements reste donc encore un objectif à confirmer.



Document réalisé par :

RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région